

Ces 395 membres du personnel enseignant occupaient 318 logements :

les 174 instituteurs,	174 logements ;
les 103 institutrices laïques,	99 »
les 118 institutrices religieuses,	45 »
<u>395 membres.</u>	<u>318 logements.</u>

Par rapport au nombre de pièces qu'ils comprenaient, les logements se divisent comme suit :

LOGEMENTS ayant	LOGEMENTS			TOTAUX des logements.
	D'INSTITUTEURS.	D'INSTITUTRICES		
		laïques.	religieuses.	
2 pièces . . . . .	8	22	»	30
3 pièces . . . . .	23	36	1	60
4 pièces . . . . .	76	29	18	123
5 pièces et plus . .	67	12	26	105
TOTAUX . . . . .	174	99	45	318

59 de ces logements sont signalés comme ne répondant pas aux conditions qu'on attache à un logement convenable, soit qu'ils aient été insuffisants, humides, en mauvais état ou qu'ils aient eu n'importe quels défauts :

1 dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : à Niederanven ;

15 dans le 2<sup>e</sup> arrondissement : à Girst, Herborn, Mendsdorf (institutrice), Rodenbourg, Beidweiler, Steinheim, Christnach (instituteur), Eisenborn, Graulinster, Rosport (instituteur et institutrice), Olingen, Manternach (instituteur), Mertert (instituteur), Mcersdorf ;